

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

-Mémoire présenté au BAPE le 1^{er} juillet 2026-
Par Marie Lachance, citoyenne du Sault-aux-Récollets

Selon le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec, l'environnement se définit comme étant « l'ensemble des conditions naturelles (biologiques, physiques et géographiques) et des conditions découlant de l'aménagement du territoire qui agissent sur les organismes vivants, tels que les plantes, les animaux et les humains.¹ » Fort de cette définition, le présent mémoire vise à sensibiliser les décideurs sur l'importance de la rivière des Prairies et de ses rives pour les humains du quartier Ahuntsic-Cartierville et plus particulièrement pour les nombreux utilisateurs du parc Louis-Hébert. Pour ce faire, quatre aspects du projet seront abordés : la protection des grands arbres, l'accès à l'eau, la promenade riveraine et l'impact des travaux sur l'environnement. Des recommandations pour chacun de ces aspects seront également proposées.

1- Protection des grands arbres du parc Louis-Hébert

Prenons d'abord le temps de souligner l'effort de l'initiateur du projet, Hydro-Québec, afin de préserver les peupliers deltoïdes et les mélèzes dignes d'un jardin botanique qui donnent tout son charme et sa qualité environnementale à la berge du parc Louis-Hébert. L'intention de préservation est fort louable et mérite d'être mentionnée. Toutefois, la protection de ces arbres demeure tributaire de la proposition² faite par l'initiateur et de son respect par les contracteurs qui effectueront les travaux.

Recommandations :

- Maintenir le plan actuel³ concernant la protection, l'élagage et l'abattage des arbres dans le parc Louis-Hébert tout au long du projet et de la réalisation des travaux.
- Inclure des clauses détaillées sur la protection des arbres du parc Louis-Hébert dans les contrats avec les entrepreneurs responsables des travaux. Ces clauses devront inclure de sévères incitatifs monétaires en cas de négligence qui causerait le bris ou la mort des arbres. Une échelle rigoureuse de montants compensatoires devra être incluse dans les contrats et devra tenir compte de la valeur environnementale des arbres.

¹ Glossaire du MELCCFP : (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/glossaire-petit.htm#e>)

² [PR3.1 - HYDRO-QUÉBEC. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 1 rapport, décembre 2024, 324 pages.](#)

³ *Carte des arbres du parc Louis-Hébert* actualisée suite aux audiences publiques et envoyée aux citoyens du Sault-aux-Récollets qui ont participé à une visite *in situ* avec les représentants d'Hydro-Québec le 19 juin 2026 : [organi0003B_hq_arbres1_20260622.pdf](#)

2- Accès direct à l'eau

Il n'y a aucun accès direct à la rivière des Prairies prévu dans ce projet. Alors que l'accès aux cours d'eau du Québec est un enjeu de plus en plus important, récurrent et régulièrement documenté⁴, cet aspect est complètement évacué du projet. Il est difficile de comprendre comment un projet, dans un milieu urbain densément peuplé, n'est pas en mesure de donner l'accès réclamé de longue date. Nous avons appris lors des audiences publiques que la durée de vie « comptable » du projet était de 50 ans⁵ et l'une des raisons évoquées concernant l'impossibilité d'accéder à l'eau est que la qualité de l'eau ne permet pas de s'y baigner actuellement, voire d'y pratiquer des activités nautiques. Bien que la situation actuelle ne soit pas favorable, l'initiateur semble tabler sur le fait qu'il n'y aura pas d'amélioration de la qualité de l'eau possible dans les 50 prochaines années pour éviter d'inclure des accès à la rivière.

Ce défaitisme est étonnant de la part d'une société d'état, d'autant plus que les derniers épisodes d'inondations dus à de fortes pluies ont ramené l'attention sur les déversements de surcharge. D'ailleurs, un important projet d'infrastructure se déroule actuellement à Laval. Selon le *Tableau de bord des projets d'infrastructure* du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec, « le projet vise la construction d'un bassin de rétention des eaux usées à l'ouvrage de surverse Cartier. Ce réservoir servira à emmagasiner les eaux de débordement lors de pluies afin de les rediriger vers la station de récupération des ressources de l'eau (StaRRE). Cette infrastructure contribuera à réduire le nombre de déversements dans la rivière des Prairies et à assurer le respect des exigences prévues par l'attestation d'assainissement municipale »⁶. Ce projet en cours de réalisation, offre un peu d'espoir quant à la possibilité que la Ville de Montréal mette en place elle aussi des solutions pour éviter les déversements des égouts directement dans la rivière des Prairies.

La seconde raison évoquée par l'initiateur est que ce type d'aménagement est sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Cet argument reviendra souvent pour justifier les enjeux dénoncés par les citoyens. S'il est évident qu'un projet de cette ampleur, en milieu urbain, doit se faire en tout respect des responsabilités de la Ville et de celles de l'initiateur, il n'en demeure pas non moins évident que la responsabilité de lutter contre la pollution de tout acabit est une responsabilité commune qui demande des efforts, des solutions et des projets communs. Ce n'est plus le temps de jouer les Ponce-Pilate en cette ère de crise climatique.

⁴ *L'accès aux lacs et rivières: un défi national*, Jeff Heinrich, UdeMnouvelles, 15 juin 2026 : <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2026/06/15/l-acces-aux-lacs-et-rivieres-un-defi-national> ; *Accès aux plans d'eau: une disparition silencieuse au Québec*, Pierre Caron, Journal de Montréal, 2 juin 2026 : <https://www.journaldemontreal.com/2026/06/01/acces-aux-plans-deau-une-disparition-silencieuse-au-quebec> ; *Pour une promenade publique sur la rivière des Prairies*, Comité de citoyens de la Promenade du Sault, La Presse, 2 octobre 2025, <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2025-10-02/travaux-d-hydro-quebec-a-ahuntsic-pour-une-promenade-publique-sur-la-riviere-des-prairies.php>

⁵ DT2-Audience publique du 3 juin 2026 en après-midi, p41 :

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000790018>

⁶ <https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord/1322-p1>

Recommandations :

- Donner un accès libre au quai actuel qui borde l'enrochement des travaux de la phase 1 à l'arrière de l'école Sophie-Barat. Présentement, une barrière cadenassée la vaste majorité du temps empêche l'accès aux citoyens.
- Créer un accès à la l'eau permanent, simple, sans quai, à l'ouest du parc Louis-Hébert et incorporer formellement dans les plans du projet l'accès direct à la rivière situé au bout de la rue du Fort-Lorette afin de maintenir cet accès existant. Pour ce dernier, notons que des citoyens utilisent cet espace de mise-à-l'eau et l'entretiennent déjà. Il serait inconcevable de réduire encore plus les quelques accès à l'eau directs du secteur.
- Travailler en partenariat avec l'arrondissement et la Ville de Montréal afin de créer un plan à moyen terme de réfection et d'amélioration des infrastructures d'évacuation des eaux usées permettant de limiter l'impact de l'émissaire Curotte sur la rivière des Prairies. Ce plan permettrait de mieux intégrer le projet dans le milieu, au lieu de demander au milieu de s'arrimer au projet.

3- Promenade riveraine et piétonne entre le parc Louis-Hébert et l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie

Rêvée depuis des décennies par les citoyens du Sault-aux-Récollets, la promenade riveraine et piétonne entre le parc Louis-Hébert et l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie a été complètement escamotée du projet. Lors des séances d'information qui se sont tenue au début du mois de juin dernier, l'initiateur a mentionné à plus d'une reprise qu'il n'y avait pas « d'unanimité » quant à la création de cette promenade. Or, le 8 août 2023, « la députée fédérale d'Ahuntsic-Cartierville, l'honorable Mélanie Joly, le député de Maurice-Richard, Monsieur Haroun Bouazzi, et la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Madame Emilie Thuillier, unissent leurs voix pour demander que le projet de la promenade sur le bord de la Rivière-des-Prairies à Ahuntsic se réalise en collaboration avec Hydro-Québec. »⁷ À cette occasion, les représentants démocratiquement élus des citoyens du quartier ont d'ailleurs insisté sur l'importance de cette promenade et notamment sur son impact sur l'environnement⁸ :

« La poursuite du développement de l'offre de services du Parcours Gouin et de l'amélioration de l'accès aux berges, notamment par l'aménagement d'une promenade riveraine entre le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et le parc Louis-Hébert, fait partie du plan stratégique 2022-25 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Il y a une forte mobilisation citoyenne en faveur de ce projet d'accès aux berges et nous devons saisir l'opportunité des travaux d'Hydro-Québec pour

⁷ <https://journaldesvoisins.com/communique-les-elu-es-dahuntsic-cartierville-sallient-pour-le-projet-de-la-promenade-riveraine/>

⁸ <https://journaldesvoisins.com/communique-les-elu-es-dahuntsic-cartierville-sallient-pour-le-projet-de-la-promenade-riveraine/>

améliorer l'accès collectif à une partie des berges d'Ahuntsic-Cartierville.»

-Emilie Thuillier, Mairesse d'Ahuntsic-Cartierville

« Les élus de tous les paliers gouvernementaux s'unissent avec enthousiasme afin d'appuyer ce projet à caractère environnemental et patrimonial. Les citoyens se sont mobilisés afin de promouvoir les bienfaits de l'aménagement d'une promenade ici à Ahuntsic-Cartierville. Celle-ci leur permettrait de profiter de la rivière et de bénéficier d'expériences visuelles et physiques exceptionnelles. Des initiatives comme celle-ci témoignent de l'ambition innovatrice de nos concitoyens qui savent allier développement durable et lutte aux changements climatiques.»

-Mélanie Joly, députée d'Ahuntsic-Cartierville

« Alors que les canicules se feront de plus en plus nombreuses, plusieurs personnes du quartier vivent plus durement celles-ci. Les îlots de chaleur, le manque d'accès à la nature et la possibilité de trouver un endroit à l'ombre sont des enjeux que les populations vulnérables subissent davantage. C'est aussi pour plus de résilience et moins d'inégalité qu'une promenade est importante au bord de la rivière des prairies.»

-Haroun Bouazzi, député de Maurice-Richard.

Il est rare de constater une telle unanimité chez les élus des trois paliers de gouvernement au Québec. Selon les informations disponibles, seuls cinq propriétaires privés et institutionnels s'opposent au projet ce qui est bien peu en comparaison aux milliers de citoyens représentés démocratiquement par les élus.

Recommandation :

- Qu'Hydro-Québec, propriétaire du barrage de la rivière des Prairies, ouvrage qui impacte le quotidien des résidents du quartier depuis plus d'un siècle, offre aux citoyens du Sault-aux-Récollets une promenade riveraine, leg aux générations futures et rappel de notre histoire commune. Les quatre raisons mentionnées⁹ par l'initiateur du projet pour ne pas inclure de promenade riveraine dans son projet sont soit discutables, soit « solutionnables ».
 - Protéger le milieu sensible : Selon l'initiateur du projet, qui rappelons-le est un enrochement massif de la berge, un sentier ou une passerelle empêcherait la protection du milieu sensible. Pourtant, certaines portions de ce tronçon sont entièrement gazonnées ou utilisées comme stationnement par les institutions bordant la rivière, ce qui, en plus de l'enrochement, limite quelque peu l'argument en lien avec le « milieu sensible ». En outre, si les parcs nationaux du Québec regorgent de passerelles dans des milieux hautement plus sensibles, il est certainement

⁹ DT2- Audience publique du 3 juin 2026 en après-midi, p43 :
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000790018>

possible de créer une promenade à faible impact négatif sur les espèces avec lesquelles nous partageons le territoire, mais avec un impact extrêmement positif sur les humains qui vivent dans cet environnement. Notons également que l'initiateur du projet n'a, à notre connaissance, présenté aucune étude sur l'impact de la promenade riveraine sur le milieu « sensible ».

- Objectifs environnementaux d'Hydro-Québec : L'un des arguments de l'initiateur est de limiter les impacts environnementaux du projet. Fort bien. Mais pourquoi ne pas faire la promenade directement sur le remblais permanent? Il sera suffisamment large pour qu'on puisse y circuler à pied. Une passerelle, voire un quai, pourrait aussi être ajoutée. Ainsi, cela ne grugerait pas l'écosystème existant. En fait, l'initiateur du projet privilégie les fosses aquatiques au détriment d'une promenade et ce afin d'atteindre ses « objectifs environnementaux », mais de l'avis même du MELCCFP, le gain écologique apporté au projet par les fosses aquatiques est « mitigé » et ne constitue certainement pas une mesure de compensation au sens de la loi¹⁰.
- La planification, la réalisation, l'entretien et la sécurité civile liés à la promenade relève de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville : Cet argument a encore été utilisé par l'initiateur du projet pour éviter de s'engager dans un projet plus structurant pour la communauté qui fréquente cet environnement. Il est naturellement exact que la responsabilité d'Hydro-Québec se limite à son barrage et ses installations dans ce cas précis, mais quel manque de vision pour la communauté qui vit au bord des installations d'Hydro-Québec et pour les générations futures! Les projets en lien avec l'aménagement du territoire doivent se faire, dès le départ, en partenariat avec la municipalité impliquée et les organismes communautaires du secteur. La protection de l'environnement et sa mise en valeur ne peuvent être séparées entre des paliers de gouvernement ou des sociétés d'état. Ainsi le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard doit être fait en partenariat avec la Ville de Montréal et l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Cela évitera de jouer au « ping-pong » entre l'arrondissement et Hydro-Québec, tout en assurant la responsabilité et l'imputabilité commune du projet. Dans sa version actuelle, Hydro-Québec suggère un certain « arrimage » avec les besoins des citoyens sur le plan environnemental, mais celui-ci se fera uniquement dans un 2^e temps, c'est-à-dire après que le projet ait été approuvé et qu'il ait débuté. À ce titre, l'initiateur offre un maigre 1.2 millions de dollars à l'arrondissement pour la réalisation d'un projet communautaire. Le calcul de ce montant laisse également à désirer car, selon l'initiateur, il a été calqué sur des projets

¹⁰ DT2- Audience publique du 3 juin 2026 en après-midi, p46 :
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000790018>

de distribution d'électricité¹¹ (lignes à haute-tension) et non pas sur un projet de réfection d'installations hydroélectriques. D'ailleurs, le fameux 1% (approximatif) du coût total du projet offert à la municipalité serait basé, dans le cas des projets de distribution, sur la longueur des lignes électriques, ce qui n'a évidemment aucun sens dans le cas qui nous concerne. Ainsi, il est recommandé que l'initiateur du projet garde le montant de 1.2 million destiné à la municipalité et qu'en échange, il établisse un réel partenariat avec l'arrondissement pour inclure une promenade riveraine dans son projet.

- Contraintes de faisabilité technique et de sécurité derrière les propriétés privées riveraines : Cet argument, qui semble basé sur la présence de propriétés privées et institutionnelles le long de la berge, n'ayant pas été clairement détaillé par l'initiateur du projet, il est difficile de comprendre en quoi cela empêcherait l'ajout d'une promenade riveraine. Aucun projet d'aménagement de l'environnement ne requière l'unanimité, malgré ce qu'a laissé sous-entendre l'initiateur du projet.¹² Comme nous l'avons vu, les représentants démocratiquement élus des citoyens (incluant les aînés résidant en institutions le long de la rivière des Prairies) de tous les paliers de gouvernement ont appuyé le projet de promenade riveraine. Quant aux propriétaires privés et institutionnels qui craignent pour leur sécurité, une clôture entre la promenade riveraine et leur terrain pourrait être simplement installée.

4- L'impact des travaux sur l'environnement immédiat

Selon l'initiateur du projet, les résidents de la rue Curotte entre Henri-Bourassa et Gouin pourront voir passer une moyenne de 14 camions/heure, avec un maximum permis de 30 camions/heure,¹³ devant leur résidence et ce, quotidiennement, de 7h à 17h, du lundi au vendredi, d'août à décembre, pendant 3 ans. Or, ce tronçon de la rue Curotte mesure approximativement 90 m et, pour le moment, Hydro-Québec n'a pas été en mesure de confirmer si des aires d'attente situées dans un lieu approprié pour les camions seront disponibles, mais a admis qu'il n'y avait « pas beaucoup de place dans le coin »¹⁴. Ainsi, il est fort probable que les camions seront stationnés en quasi permanence sur la petite rue Curotte, moteurs allumés puisque ce type de véhicule utilise le diesel. Il est même prévu que la rue Curotte soit à double-sens pendant les travaux, ce qui empêchera tous véhicules de « contourner » la file de camions. Notons également que l'initiateur du projet a présenté une étude sur la circulation¹⁵ dans le secteur des travaux et bien

¹¹ DT2 – Audience publique du 3 juin 2026 en après-midi, pp 24-25:

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000790018>

¹² DT3 – Audience publique du 3 juin en soirée, p41 : <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000790094>

¹³ DT1– Audience publique du 2 juin en soirée, p43: <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000789732>

¹⁴ DT1– Audience publique du 2 juin en soirée, p45: <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000789732>

¹⁵ [PR5.9 - HYDRO-QUÉBEC. Étude de circulation pour les secteurs non-prioritaires, septembre 2023, 66 pages.](#)

qu'aucune donnée n'ait été incluse pour la rue Curotte (tant à l'intersection Henri-Bourassa que Gouin), la recommandation est de faire passer la majorité des camions en transit vers le chantier sur cette petite rue, malgré l'absence de données. En plus des impacts dus à la poussière, aux vibrations et aux bruits, la situation créera un préjudice important à l'environnement et aux citoyens, en augmentant les émanations provenant des camions au diesel en attente qui tourneront en continu et pollueront plus que nécessaire.

Recommandations :

- Actualiser l'étude sur la circulation dans le secteur du chantier, en incluant non seulement des données pour la rue Curotte, mais en tenant également compte des centaines de camions qui seront stationnés moteurs ouverts pendant la durée des travaux.
- Refaire le plan d'accès au chantier et le plan de circulation afin de tenir compte des données actualisées et y inclure des aires d'attente en nombre suffisant.
- Encadrer les impacts liés au bruit en ajoutant une clause avec incitatif monétaire pour s'assurer du respect des heures de chantier où le bruit est autorisé. Ces clauses devront également comprendre une limitation de l'accès au chantier et aux rues avoisinantes entre 17h et 7h, du lundi au vendredi ainsi que toute la fin de semaine.
- Repaver les rues qui seront utilisées par les camions pour accéder au chantier avant le début des travaux pour limiter les bruits et les vibrations.
- Utiliser des camions électriques pour le transport des matériaux d'enrochement, camions qui pourraient être rechargés directement à la centrale de la rivière des Prairies qui, rappelons-le, est la principale raison justifiant les travaux. Ce serait une excellente façon de mettre en valeur le lien historique entre les citoyens du Sault-aux-Récollets et sa centrale hydroélectrique. Hydro-Québec est fière de clamer que « Rêver, ça ne nous fait pas peur »¹⁶ et pourrait saisir cette opportunité pour innover et mettre de l'avant ses propres valeurs¹⁷.

Conclusion

Le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard est une formidable et rare opportunité de faire un leg aux citoyens actuels du Sault-aux-Récollets, mais aussi aux générations futures qui seront heureuses de bénéficier des arbres du parc Louis-Hébert, d'accéder à la rivière des Prairies et de se promener le long de ses berges fraîches. Nous ne devons pas manquer cette occasion unique.

Comme nous l'avons démontré, dans sa version actuelle le projet comporte toujours de nombreuses zones d'ombre qui doivent être clarifiées avant que les approbations et les permis ne soient délivrés par le MELCCFP. Plusieurs questions sont demeurées sans réelle réponse de la part de l'initiateur. Quelles seront les clauses incluses dans les contrats des entrepreneurs au

¹⁶ <https://www.facebook.com/hydroquebec1944/videos/r%C3%AAver-%C3%A7a-ne-nous-a-jamais-fait-peur/1134067125359726/>

¹⁷ <https://www.hydroquebec.com/a-propos/culture-valeurs.html>

niveau des incitatifs financiers en lien avec la protection des arbres et le respect des heures de quiétude? Quel est le plan de circulation final? Y aura-t-il des aires d'attentes pour les camions? Une fosse aquatique d'environ 35cm de profond aura-t-elle réellement un impact sur le milieu sensible? Quels critères seront utilisés pour sélectionner les résidences dont les fondations risquent d'être affaiblies par les vibrations issues des travaux et du passage de camions? Pourquoi se baser sur un calcul provenant du secteur de la distribution d'électricité pour calculer le montant d'environ 1% du projet offert à la communauté? Pourquoi ne pas respecter la volonté des citoyens du Sault-aux-Récollets et des organismes du secteur qui ont travaillé d'arrache-pied pour la création d'une promenade piétonne dans leur environnement immédiat?

Le projet présenté donne l'impression de n'avoir pas été bien ficelé par l'initiateur qui semble avoir quelque peu omis la présence d'humains dans cet environnement si précieux. Nous suggérons donc que les 11 recommandations présentées dans ce mémoire soient étudiées et mises de l'avant afin de saisir cette opportunité qui ne se représentera pas avant un demi-siècle. Après tout, n'ayons pas peur de rêver!

Marie Lachance
Sault-aux-Récollets
1^{er} juillet 2026